

URPS

MÉDECINS LIBÉRAUX

ILE-DE-FRANCE



URPS
MÉDECINS LIBÉRAUX
ILE-DE-FRANCE

Soigner en Ile-de-France
Un site de l'URPS médecins libéraux
Ile-de-France et de ses partenaires



Soirée libérale Pneumologie

Mercredi 19 avril 2023

Programme

1. **Etats des lieux et opportunités de s'installer maintenant en libéral**
2. **Témoignages de médecins installés**
3. **Les différents secteurs conventionnels**
4. **Les aides financières à l'installation**
5. **Les outils de l'URPS médecins**
6. **Discussions**

01

**Opportunité de s'installer
maintenant en libéral**

Etat des lieux des pneumologues libéraux en exercice en Ile-de-France

Données* au 10 mars 2023

Ces données incluent les pneumologues en exercice mixte (libéral et salarié) et en cumul emploi-retraite.

Département	Effectif	Age moyen	Part des 65 ans et +	Nombre des 65 ans et +
Ile-de-France	176	58	33%	58
75 – Paris	40	57	35%	14
77 – Seine-et-Marne	17	62	41%	7
78 – Yvelines	20	55	25%	5
91 – Essonne	16	58	31%	5
92 – Hauts-de-Seine	32	56	16%	5
93 – Seine-Saint-Denis	11	59	36%	4
94 – Val-de-Marne	22	58	41%	9
95 – Val d’Oise	18	61	50%	9

Evolution sur 10 ans
France entière,
tout mode d'exercice

En 2013 :

2 843 dont 1220 libéraux

En 2022 :

3 200 dont 1 269 libéraux

* Données RPPS

** Dataviz DREES

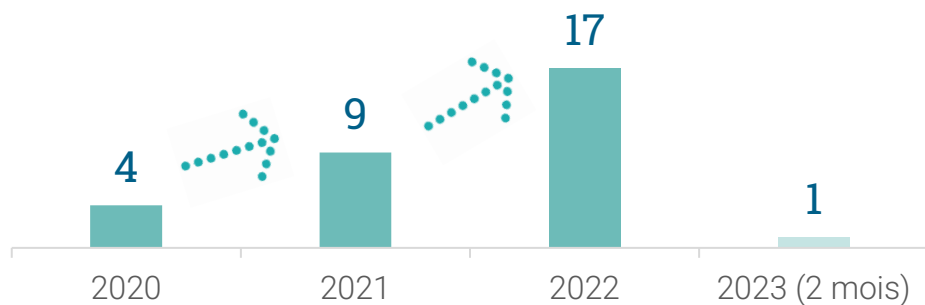
Les installations en pneumologie

— Depuis 3 ans en Ile-de-France (2020-2023)

31 nouvelles installations
en Ile-de-France en 3 ans dont :

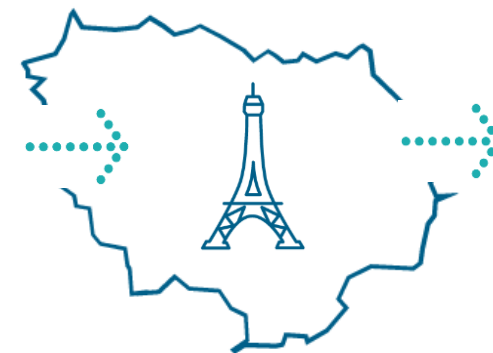
- 10 installations à moins de 35 ans
- La moitié à Paris et dans les Yvelines

Evolution des installations depuis 2020



Depuis 3 ans, des départs compensés par les arrivées.

31
arrivées



21
départs

02

**Témoignages
de médecins installés**

Dr Audrey BENGUIGUI

Dr AUDREY BENGUIGUI - 92

— Mon parcours, mon choix du libéral

Parcours

- Etudes de médecine et internat de pneumologie à Rouen
- Thèse de médecine et DES de pneumologie en 2016
- Clinicat à l'hôpital Mignot de Versailles pendant 2 ans (2016-2018)
- Début d'activité libérale en 2015 (remplacements) puis titulaire en janvier 2019

Pourquoi le libéral ?

- Autonomisation plus importante
- Lien direct avec le patient
- Aspect financier
- Flexibilité emploi du temps

Où ? Comment ?

- Clinique médicochirurgicale du val d'Or à Saint Cloud.
- Activité de consultation et d'hospitalisation USIR et conventionnelle

Dr AUDREY BENGUIGUI - 92

— Mon activité aujourd'hui

- 4 journées par semaine et un week-end par mois
- Activité hospitalisation 1 semaine/3 et consultation 2 semaines/3
- Relation privilégiée
- Reprise de patientèle de la clinique et nombreux nouveaux patients
- Interaction avec les confrères avec discussion des dossiers
- Multiples spécialités au sein de la clinique avec travail en équipe
- Types d'actes : Activité de fibroscopie bronchique, EFR, GDS, ventilation et sommeil

Dr AUDREY BENGUIGUI - 92

— Avantages et inconvénients de l'exercice libéral



Avantages

- Financier
- Flexibilité
- Choix du type d'exercice
- 100% maître de ses décisions



Inconvénients

- Charge administrative initiale
- Pas de congés payés / congés maternité mais largement compensé par ailleurs

Dr AUDREY BENGUIGUI - 92

Conseils

- Être confiant dans sa formation et ses compétences
- Formation médicale continue possible
- Faire des remplacements
- Charge administrative : rien d'insurmontable après 12 ans d'études!
- Forte demande, pas de risque de manque d'activité
- Travail en équipe possible même en libéral
- Participation à des RCP

Dr Claire BOFFA

Dr Claire BOFFA – 75

— Mon parcours, mon choix du libéral

Parcours

- Etude et internat à Paris
- DES de pneumologie en 1998
- Médecin coordinateur à ANTADIR 1998 à 2002
- USA 2002-2004
- Pneumologue à Cochin, plein temps HDJ 2004-2012
- PH-mi temps hôpital de Coulommiers / Attaché Cochin 2012- 2018
- Installation en libéral le 02/01/2019

Pourquoi le libéral ?

- Trop de temps dans les trajets, se rapprocher du domicile
- Indépendance, challenge de monter une entreprise,
- Liberté d'horaire
- Prise en charge globale du patient

Où ? Comment ?

- Paris 15
- Seule en cabinet, Secteur II sans Optam
- Achat d'un studio en nom propre transformé en Cabinet

Dr Claire BOFFA – 75

— Mon activité aujourd'hui

- 3 jours en Cabinet, 1 matinée de consultation à Cochin, 1 matinée de staff à Cochin, 1 jour aux EFR à Cochin
- 8 semaines de vacances par an + quelques week-end prolongés
- Grande disponibilité pour les patients et les médecins
- Temps d'approfondir la relation avec les patients
- Activité associative avec les pneumologues libéraux
- Types d'actes : Au cabinet : EFR – GDS – Polygraphie

Dr Claire BOFFA - 75

— Avantages et inconvénients de l'exercice libéral



Avantages

- Grande liberté
- Avantage financier
- Relation plus privilégiée avec les patients



Inconvénients

- On peut se sentir un peu seul
- Pas de congés payé, moins de retraite
- Dépendance vis-à-vis du patient
- Administratif et comptabilité

Dr Claire BOFFA - 75

Conseils

- Ne pas avoir peur du libéral
- La relation avec les patients est enrichissante. Pathologies variées
- Il faut garder un pied à l'hôpital et avoir un réseau de correspondants
- Demander conseils à ses collègues, participer à des RCP, RCA, staff....
- Nombreuses aides pour l'installation (AGAP, CPAM, association ...)
- Patientèle rapide
- Faire des EPU aux médecins, s'inscrire aux associations locales, adhérer à une CPTS

Dr Jean-Pierre L'HUILLIER

Dr Jean-Pierre L'HUILLIER – 94

— Mon parcours, mon choix du libéral

Parcours

- Etudes à Créteil - Internat et Clinicat à Rennes (inter-CHU à Tenon)
- Qualifié pneumologue en 1988 – DU d'allergologie
- Installation en libéral le 02/10/1991
- Praticien attaché depuis 1991

Pourquoi le libéral ?

- Liberté d'organisation
- Plus grande individualisation de la relation patient-médecin
- Très grande variété du recrutement
- « Pneumologue de famille »

Où ? Comment ?

- La Varenne Saint-Hilaire (Saint-Maur-des-Fossés)
- Cabinet de groupe de 4 pneumologues dont un pneumopédiatre, Secteur II Optam
- Cabinet ayant bénéficié d'une aide de l'ARS par l'intermédiaire de l'URPS-IDF

Dr Jean-Pierre L'HUILLIER – 94

— Mon activité aujourd'hui

- 4 jours en Cabinet + un samedi matin sur trois, 1 journée de consultation au CHI de Créteil (pathologie respiratoire professionnelle)
- 8 semaines de vacances par an + quelques week-ends prolongés itou ...
- Proche d'une unité de pneumologie interventionnelle, j'ai cessé de pratiquer endoscopies et biopsies pleurales ...
- Pendant longtemps expert pour la Sécurité Sociale, la fonction publique et le FIVA
- Activité pneumologique très variée, incluant des affections peu fréquentes ...
- Types d'actes : Au cabinet : EFR – GDS – Polygraphie et polysomnographie

Dr Jean-Pierre L'HUILLIER – 94

— Avantages et inconvénients de l'exercice libéral



Avantages

- Grande liberté d'organisation
- Extrême satisfaction de la mise en pratique de nos connaissances
- Les patients nous sont souvent très reconnaissants
- Le travail en réseau va de soi en libéral
- Nous faisons partie des citoyens privilégiés, exerçant une profession exaltante et gagnant très bien notre vie



Inconvénients

- Certains patients peuvent être très (trop) exigeants, mais cela reste rare
- La charge mentale peut parfois être lourde à supporter
- Lorsque les urgences s'accumulent, parfois on rentre tard pour dîner ...
- Pression administrative (mais nos collègues hospitaliers aussi !)

Dr Jean-Pierre L'HUILLIER – 94

Conseils

- Remplacer +++ pour apprendre à connaître un mode d'exercice mal connu de l'hôpital
- La motivation doit rester positive !
- Il est possible de garder une activité « scientifique »
- Garder un contact avec le milieu hospitalier, si possible sur un exercice bien ciblé
- Organisation de réunions collégiales
- Perso je ne suis pas trop CPTS ...

03

Les différents secteurs conventionnels

Secteur 1, 2, 2 Optam

Les différents secteurs conventionnels

Secteur 1, 2, Optam

Secteur 1

- Correspond au tarif qui sert de **base au remboursement** de la caisse d'Assurance maladie
- Droit au dépassement (non remboursés par la Sécurité sociale, proposé lors de certaines exigences du patient, comme la volonté de consulter en dehors des horaires d'ouverture du cabinet)
- **Contrepartie** : prise en charge partielle des cotisations sociales et de retraite

Attention : le choix du secteur 1 est irréversible

Secteur 2

- Permet aux praticiens d'appliquer des **honoraires libres** (« *déterminés avec tact et mesure* »)
- Les charges et cotisations sont plus élevées car non prise partiellement en charge par la Sécurité sociale.
- Patients remboursés sur une base inférieures à celle du S1 et incitation pour les mutuelles à limiter les remboursement

Accessible aux anciens chefs de clinique et sur titres divers

Optam

Option pratique tarifaire maîtrisée

- Contrat avec l'Assurance maladie pour les **médecins en secteur 2**
- Objectif : maîtriser les dépassements d'honoraires du médecin
- **Le contrat comporte 2 engagements**
 - le médecin s'engage à **facturer un certain pourcentage de son activité sans dépassements d'honoraire** (au tarif sécu)
 - le médecin s'engage, pour les actes sur lesquels il pratique des dépassements, à respecter un **plafond de dépassement moyen**
- **Ces seuils sont définis**
 - pour les médecins déjà installés en fonction de leur **pratique tarifaire antérieure**
 - pour les médecins primo-installants, en fonction des **moyennes de pratique des médecins de secteur 2 de leur discipline dans la Région**
- **Si le médecin respecte ces critères**
 - prise en charge partielle des cotisation sociales par la sécu proportionnelle à l'activité en tarif opposable (S1) comme pour le S1
 - les patients sont **mieux remboursés** (par l'Assurance maladie et les mutuelles)
- Le médecin peut demander, avant son installation, à rencontrer un Délégué de l'Assurance Maladie du département, qui pourra le renseigner sur les seuils applicables dans son cas et faire une simulation des indemnités.

04

Les aides financières à l'installation

Pour la structure, pour vous

Les aides financières pour la structure

— Spécifiques à l'Ile-de-France

Structure de groupe



- Aide immobilière pouvant atteindre **45%** du coût du projet dans la limite de **400 000 € / selon nbre de médecins et zonage**
- Conditions :
 - 2 médecins / **priorité aux généralistes**
 - secteur 1 ou secteur 2 à Optam (**pour tous**)
 - modération des loyers

- Aide immobilière pouvant atteindre **30%** du coût du projet dans la limite de **250 000 €**
- Conditions :
 - 2 médecins
 - secteur 1 ou secteur 2 à Optam
 - modérations des loyers

Maison de santé pluriprofessionnelle (MSP)

- Etude faisabilité
- Aide au démarrage (max 100 000 euros)
- Aide pour coordination : ACI – 40 000 à 80 000 € par an

Spécialistes : sur étude en fonction de la situation démographique de la spécialité sur le territoire d'installation

Les aides financières individuelles

France entière - Assurance maladie

Le contrat d'aide à l'installation des médecins (CAIM)

Une aide pour faire face aux frais d'investissement de début d'activité pour les médecins qui s'installent dans une **zone d'intervention prioritaire** (ZIP) où l'accès aux soins est difficile.

Avantages

- Pour une activité minimale de 4 jours par semaine, attribution d'une **aide forfaitaire de 50 000 €**
- Possibilité de majorer ce forfait d'un montant de 2 500€ si activité parallèle au sein d'un hôpital de proximité.

Conditions d'adhésion

- S'installer ou être installé **en zone ZIP** depuis moins d'un an
- Exercer **en secteur 1** ou en secteur 2 (OPTAM ou **OPTAM-CO** à partir de 2017)
- Exercer une activité libérale au **minimum 2,5 jours / semaine**
- Exercer au sein d'un **groupe** entre médecins ou d'un groupe pluriprofessionnel ou appartenir à une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) ou une équipe de soins primaires (EPS)
- Participer à la permanence des soins ambulatoire (**PDSA**)
- Exercer au moins **5 ans** dans la zone à compter de la date d'adhésion



Durée du contrat

- 5 ans
- Le médecin ne peut bénéficier du CAIM qu'une seule fois.
- Contrat tripartite avec la CPAM et l'ARS

L'aide individuelle de l'Etat

— France entière - Agence régionale de santé

Le contrat de début d'exercice (CDE)
(remplace le PTMG et le PTMA depuis le 1er avril 2021)

Pour qui ?

- Jeunes médecins en primo-installation depuis moins d'un an
- Remplaçants thésés ou non, inscrits à l'Ordre depuis moins d'un an

Avantages et garanties

- Un **revenu complémentaire** pendant la 1ère année d'exercice (cf. diapo à suivre)
- Un **droit aux congés maladie**, équivalent à environ 70€/jour à partir du 8e jour d'absence
- Une aide en cas de **congés maternité/paternité/adoption** aux médecins remplaçants, équivalent à environ 100€/jour
- Un **accompagnement** à la gestion entrepreneuriale et administrative du cabinet



Durée du contrat

- 3 ans
- Non renouvelable

Engagements requis

- Exercer dans une zone caractérisée par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins : zone **ZIP** ou **ZAC** / ou si moins de 10 kms d'une ZIP ou ZAC ; demande à motiver.
- **Secteur 1** ou secteur 2 **OPTAM**
- Exercer minimum **5 demi-journées** /semaine pour les médecins installés ou **29 journées** par trimestre pour les **remplaçants**
- Etre dans un **exercice coordonné** ou s'engager à l'être dans les 2 ans (CPTS ou MSP)

05

Les outils
de l'URPS médecins

Découvrir l'exercice libéral en Ile-de-France

— 2 jours en libéral

2 jours en libéral
Étudiants en médecine ?
Passez deux jours dans un cabinet libéral !

Spécialités Choisir Périodes Choisir
Filtrer
296 annonces

RADIOLOGIE ?
gastro-entérologie ?
endocrinologie ?
médecine générale ?
ORL ?
généraliste ?
NEUROLOGIE ?
Psychiatrie ?
DERMATOLOGIE ?
OPHTALMOLOGIE ?
Pédiatrie ?
néphrologie ?
Cardiologie ?
Infectiologie ?
ONCOLOGIE ?
PNEUMOLOGIE ?
gynécologie ?

Passez 1 à 2 jours dans le cabinet d'un médecin près de chez vous

- Découvrez : relation médecin/patient, pathologies, les modes d'exercice...
- Choix de la période
- Choix du médecin

Information et inscription

<https://www.urps-med-idf.org/deux-jours-en-liberal/>

Vous informer sur l'exercice libéral

Le site Soigner en Ile-de-France



S'INSTALLER EN IDF | REMPLACER EN IDF | EXERCER AU QUOTIDIEN | PRÉPARER SON DÉPART

EXERCER LA MÉDECINE LIBÉRALE EN ILE-DE-FRANCE

Un site de l'URPS médecins libéraux
et du Conseil régional de l'Ordre des médecins d'Ile-de-France



PERMANENCE LOCALE d'aide à l'installation

Vous êtes médecin et avez un projet d'installation en Ile-de-France ? Des permanences locales d'aide à l'installation sont mises en place dans chacun des 8 départements d'Ile-de-France.

> Calendrier des prochaines permanences



OÙ S'INSTALLER en Ile-de-France ?

La cartographie de Soigner en Ile-de-France vous permettra de connaître pour chacune des 1297 communes d'Ile-de-France les principaux indicateurs concernant les médecins libéraux de 18 spécialités et répondre à vos questions telles que le nombre de médecins installés pour une spécialité ou une ville.

> Cartographie des médecins libéraux

PLATEFORME D'ANNONCES



URGENCE COVID-19
4 annonces en ligne

REPLACEMENT
509 annonces en ligne

INSTALLATION
903 annonces en ligne

GARDE EN PDSA
18 annonces en ligne



S'installer en Ile-de-France

- 10 conseils pour réussir
- 10 étapes administratives
- Les aides à l'installation
- Témoignages

Trouver votre remplacement ou une opportunité d'installation

— Le site Soigner en Ile-de-France

Une plateforme d'annonces

Massy (91) Médecin (Anesthésie-réanimation) / Rempla

Offre de remplacement

Dr MESSADAA

Publiée le 06/12/2022

Groupe de 7 MAR avec un plateau technique complet, propose des

VOIR L'ANNONCE

Saint-Cloud (92) Médecin (Anesthésie-réanimation) / ...

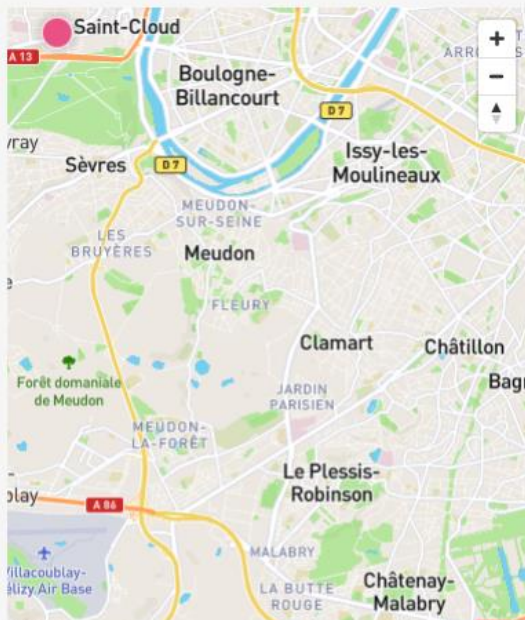
Offre de collaboration, installation, cession

Dr PETIT

Publiée le 05/12/2022

groupe 6 MAR et 3IADE exerçant dans une clinique chirurgicale avec service de ...

VOIR L'ANNONCE



Répondre à vos questions

— Les permanences d'aide à l'installation

- Vous rencontrez les acteurs départementaux de votre installation : CPAM, ARS, Ordre, URPS confrères installés...
- Vous bénéficiez de tous les conseils utiles : professionnels; administratifs, opportunités d'installation...
- ... et d'un accompagnement sur mesure

Mensuelles

Dans chaque département

MÉDECINS,
vous souhaitez exercer en libéral ?

**LA PERMANENCE LOCALE
D'AIDE À L'INSTALLATION EN ÎLE-DE-FRANCE**

PRENEZ RENDEZ-VOUS,
nous vous aidons
à concrétiser votre projet !

Calendrier et inscription en ligne
www.soignereniledefrance.org

Où m'installer ?
Quelles aides ?
Quelles démarches ?
Quelle gestion du cabinet ?

ars
Agence Régionale de Santé
Île-de-France

URPS
MÉDECINS LIBÉRAUX
ÎLE-DE-FRANCE

ORDRE DES MÉDECINS
Conseil Régional
Île-de-France

Assurance
Maladie
Île-de-France

Avec la participation des Conseils départementaux de l'Ordre des médecins

Le guide du contrat entre médecin libéral et établissement privé

— Recommandations et pièges à éviter



Double constat :

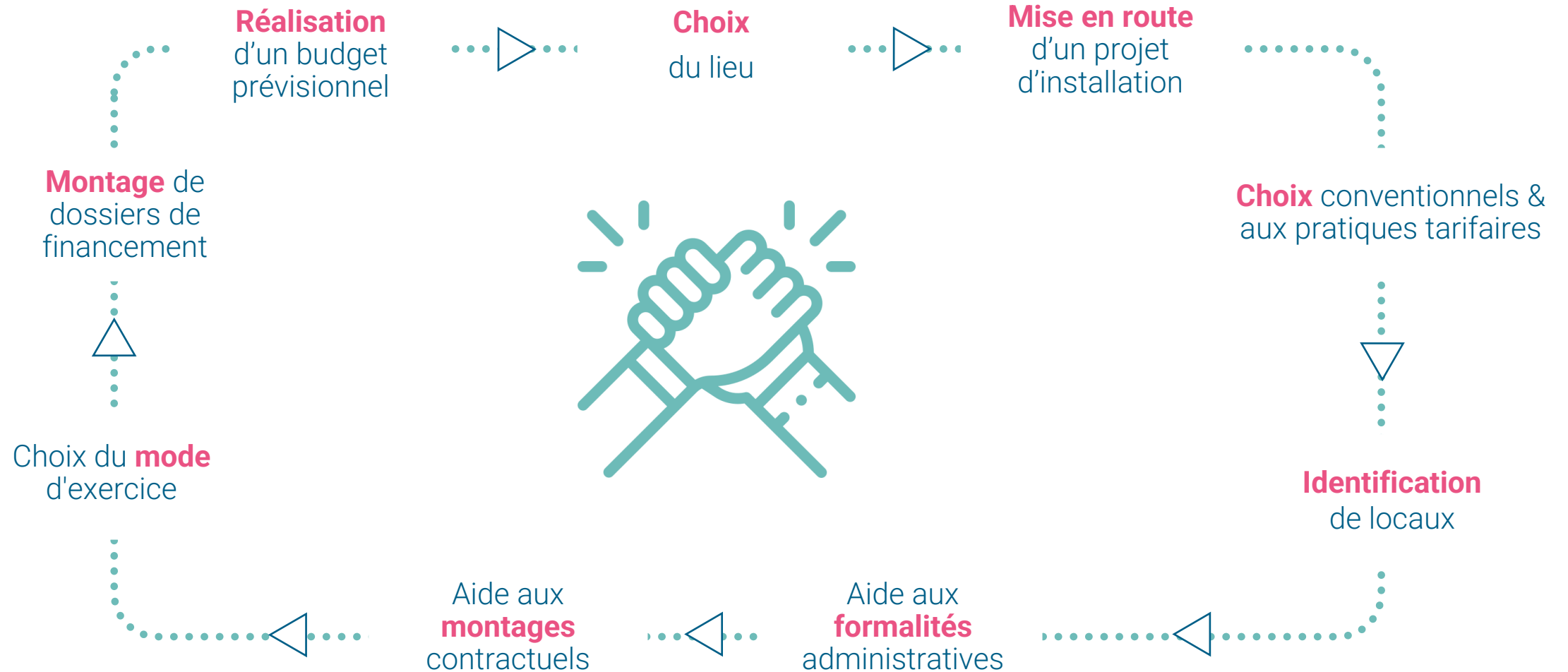
- Besoin de faire connaître aux médecins les aspects juridiques
- Nécessité d'être plus que jamais vigilant sur les conditions d'exercice des médecins libéraux dans un contexte de mutualisation de la gestion des établissements de santé privés par quelques grands groupes financiers

— En partenariat avec l'Ordre des médecins

Consultable en ligne

www.urps-med-idf.org

L'URPS vous accompagne dans votre projet professionnel



Suivez nous sur les réseaux sociaux



@urps_med_idf



@URPSmedecinsIDF



URPS médecins libéraux Ile-de-France



URPS médecins libéraux Ile-de-France

URPS

MÉDECINS LIBÉRAUX

ILE-DE-FRANCE